

DLAL FEAMP

pour un développement durable de la pêche et de l'aquaculture

Le réseau National DLAL FEAMP

Compte rendu des secondes WebRencontres DLAL FEAMP

30 mars 2021

Introduction des WebRencontres du Réseau DLAL

Intervention de Robert CRAUSTE - Maire du Grau du Roi - Secrétaire général de l'ANEL (Association Nationale des Élus du Littoral)

Robert Crauste a mis en avant la cohérence du lien entre le DLAL FEAMP et les élus des littoraux. Il a transmis les salutations du président de l'ANEL, Jean-François Rapin. L'ANEL participe régulièrement à des ateliers sur l'engagement des territoires dans ces dispositifs tel que le DLAL FEAMP. En tant qu' élu, il a partagé sa satisfaction à participer aux travaux du réseau.

Dans le territoire du Grau du Roi, il existe le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Vidourle Camargue qui s'est engagé maintenant sur trois fonds européens : [FEADER-LEADER](#), [ITI FEDER](#) et DLAL FEAMP. C'est en répondant à un Appel à Manifestation d'intérêt de la Région Occitanie que le PETR s'est engagé sur des axes essentiellement tournés vers la pêche avec 4 mesures principales :

- Soutien à la commercialisation des produits de la pêche ;
- Soutien à la valorisation et la diversification des métiers de la pêche ;
- Amélioration de la gestion des ressources halieutiques locales ;
- Coopération.

Ce fond a été doté de 600 000 € et à travers le comité local de sélection des projets a financé un certain nombre de projets sur la période 2014-2020. Les porteurs de projets ont été assez variés : pêcheurs, aquaculteurs, structures professionnelles de la filière pêche, entreprises privées de la filière pêche, associations, fédérations ou structures publiques. Au moins une vingtaine de projets sont arrivés à maturité sur cette période et ont pu bénéficier de ces aides.

Les élus littoraux sont convaincus de l'intérêt de ces animations locales qui rapprochent les acteurs de l'économie (les acteurs de l'économie locale sont très présents dans les comités de sélection) et les élus eux-mêmes accompagnés par les techniciens et les agents du PETR. Cela permet aux élus d'avoir une véritable proximité, d'être à l'écoute des acteurs du territoire qui viennent vers eux avec plus de facilité. L'accompagnement est extrêmement rigoureux, le comité de sélection passe au peigne fin les projets qui doivent être conformes et rentrer dans les cadres établis. C'est cette proximité qui mène à cette animation, c'est grâce à ça qu'il y a des rencontres, du réseau, c'est de cette effervescence que naissent les résultats que nous connaissons, à la fois sur le montage des dossiers et sur la concrétisation des projets. Certains fonds viennent avec un effet levier débloquent d'autres fonds passant d'un budget initial de 600 000 € à 1 200 000 € qui permettent la concrétisation de projets comme l'entreprise [Coté Fish](#) ou la création d'un étal du pêcheur au Grau du Roi.

Robert Crauste a insisté sur le lien solide entre les élus du littoral, l'ANEL et le réseau DLAL FEAMP.

Plongée dans un territoire : le Pays de Brest – Rencontres des acteurs du GALPA

Visionnage de la vidéo « Plongée au pays de Brest » réalisée pour les WebRencontres :
<https://www.youtube.com/watch?v=EndDjLibd2w>

Interventions d'acteurs du GALPA Brest : leçons et visions :

- **Thierry Larnicol (TL) – Viviers de Kéraliou**

Grâce au DLAL FEAMP, le GIE (Groupement d'intérêt économique) de la Rade de Brest), dont les Viviers de Kéraliou, a pu finaliser un de ses projets. En effet, le financement a permis de mettre en place un système de traitement de l'eau sur les bassins en circuits fermés déjà présents pour mettre à l'abri les cultures en cas de problème phytoplanctonique. Ces problèmes vont devenir de plus en plus récurrents avec le changement climatique, il était donc important de trouver une solution.

Thierry Larnicol pense que le GALPA peut être un levier pour créer davantage de valeur ajoutée sur le territoire : la Bretagne étant constituée de producteurs de matières premières de grande qualité mais ne la transformant que très peu sur le territoire. Il y a certainement des développements à faire pour transformer et innover sur ces produits. Le GALPA est important pour prendre des risques, tester et essayer des choses.

- **Christine Chevalier (CC) – Maire de Landeda-l'Aber Wrac'h**

Christine Chevalier a intégré la Commission Mer Littoral du Pays de Brest sur son dernier mandat où elle a pu découvrir la richesse des projets qui y sont soumis. CC a partagé ce qu'elle a retenu au niveau du GALPA : la richesse en termes d'activités ainsi que le dynamisme, l'innovation présente grâce aux jeunes qui sortent de leurs études, prêts à s'investir directement dans des projets via le GALPA avec notamment beaucoup d'idées dans l'économie circulaire. En tant qu'élue elle a souligné que leur participation est une nécessité, les élus ayant pour devoir d'anticiper les projets d'avenir dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture notamment en agissant sur les plans locaux d'urbanisme. Ils doivent favoriser la mise en place d'activités sur leurs côtes et entendre les contraintes des uns et des autres pour apporter des solutions. Les 3 mots à retenir selon CC sont : richesse, innovation et vision d'avenir.

La commune de Landeda-l'Aber Wrac'h a mis en place un projet d'événement avec le DLAL sur la promotion et la valorisation des métiers de la mer appelé Abers 2022. Il vient en appui aux fêtes maritimes de Brest. En 2016, il a drainé jusqu'à 25 000 personnes sur deux jours venant principalement du secteur du Pays de Brest. Le grand public ne connaît pas tous les métiers liés à l'aquaculture et la pêche, il semblait donc intéressant de faire un village dédié aux métiers de la mer pour réunir le grand public avec des jeunes et des parents. Des interventions dans les collèges sont aussi prévues, mais il est important d'avoir un espace dédié pour parler de ces filières où parents et enfants peuvent avoir des informations ensemble. Une chargée de mission a été recrutée grâce au GALPA, elle a pu embarquer sur des bateaux et filmer ce qui s'y passe à bord. Cela permettra de mettre en place une exposition lors de cet événement qui sera réalisée en complémentarité avec d'autres acteurs comme le Comité des pêches. L'exposition sera ensuite en itinérance dans tout le Pays de Brest. Ce projet permet de créer une synergie et des instances d'échanges et de discussions.

Christine Chevalier a insisté sur l'importance du rôle des animateurs des GALPA qui permettent d'accompagner tous les projets à leur terme.

- **Arnaud Clugery (AC) – Eau et Rivières de Bretagne**

Arnaud Clugery a présenté le projet Ambassadeurs de la Mer qui vise à se réapproprier les métiers de la mer et à transmettre les savoir-faire des professionnels de la mer aux habitants. Ce projet est né d'une rencontre entre associations agréées pour la protection de la nature et professionnels réunis au sein du GALPA. Il vise à favoriser les interconnaissances entre citoyens, bénévoles engagés dans les associations de protection de la nature et professionnels du territoire. L'association amène les citoyens à découvrir et mieux connaître les enjeux des métiers de la mer, ainsi que les enjeux pour l'environnement des pratiques économiques du territoire. Les habitants du pays de Brest deviendront ainsi les médiateurs de la mer pour demain.

Guide de l'ambassadeur de la mer :

<http://www.mercilamer.com/telechargement/GuideAmbassadeur.pdf>

Ambassadeurs de la Mer en vidéo : <https://vimeo.com/518104800>

Pour lui, il faut souligner le caractère innovant du GALPA du Pays de Brest qui a eu la bonne idée d'inviter une association de protection de la nature qui fait partie du paysage local à entendre et exposer son avis dans les réunions des acteurs locaux. Chacun peut alors exprimer son regard sur les enjeux qui président à la décision. Chaque territoire en Bretagne devrait réfléchir à associer les associations de protection de la nature pour nouer du dialogue et créer des échanges apaisés entre les différents acteurs. Partout en France il y a des acteurs locaux agréés pour la protection de la nature. C'est aussi par le local qu'il est possible de nouer des liens de confiance qui soient durables. AC suggère que des passerelles se mettent en place partout sur les façades maritimes.

AC a fait part du fait que beaucoup de métiers concernant la pêche et l'aquaculture ne sont pas accessibles pour les jeunes dont la famille n'est pas dans ce milieu. Ils n'ont pas d'information alors qu'ils habitent sur le territoire. Il manque donc une rampe d'accès, c'est à ce niveau-là que les GALPA peuvent faire la différence.

Discussion

Question adressée à Luce Demangeon (Animatrice du GALPA Pays de Brest) : ***comment permettre aux projets innovants de bénéficier plus facilement de financements DLAL FEAMP ?***

Luce Demangeon a suggéré l'avance de trésorerie, les porteurs de projets notamment privés étant souvent en manque de trésorerie pour pouvoir démarrer leur projet.

Cette idée est confortée par Thierry Larnicol et Christine Chevalier qui ont exprimé la difficulté d'obtenir des prêts bancaires même en expliquant que le projet a obtenu un financement européen. Monica Burch (Réseau FARNET) a expliqué que les fonds européens étaient utilisés de façons différentes selon les pays. Dans certains pays, l'administratif est très lourd ce qui complique la mobilisation de porteurs de projets privés et surtout les porteurs qui n'ont pas beaucoup de liquidités. Dans certains Etats membres, la Région ou l'État peuvent avancer une partie des fonds une fois que le projet est approuvé. Dans les pays où il n'y a pas d'avances, les systèmes de gestion sont souvent

beaucoup plus simples qu'en France où la procédure est très longue jusqu'à l'approbation du dossier. Il est important d'insister sur la simplification du système de gestion sur la prochaine programmation.

Carole Escaravage (Animatrice GALPA Pays de Cornouaille) exprime son souhait que le passage des dossiers pour validation en Commission permanente régionale soit supprimé, afin de faciliter la procédure.

Ahmed Bariz (représentant de la Région Hauts-de-France) a expliqué que les Régions ont conscience que certains porteurs de projets n'ont pas la trésorerie nécessaire au démarrage, et qu'il faut parfois un an entre le moment du dépôt de la demande et le moment où ils perçoivent les fonds. Les Régions travaillent actuellement dessus. Concernant le passage en Commission Permanente, il s'agira bien de supprimer cette étape en Hauts-de-France afin de réduire les étapes d'instruction des dossiers. Enfin, pour la prochaine programmation, la demande se fera directement en ligne via la plateforme Synergie ce qui permettra aussi un gain de temps.

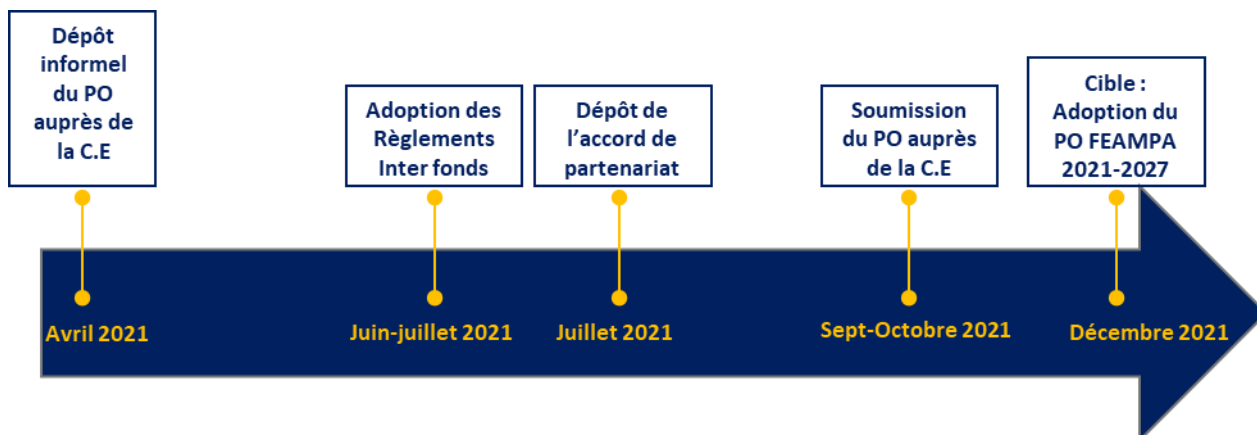
Etat des lieux du FEAMP, évolution vers le FEAMPA

Ingrid BEAUSEIGNEUR, adjointe à la cheffe du bureau qui gère le FEAMP et le FEAMPA à la DPMA, a ouvert cette session en présentant le calendrier de la préparation du futur Programme Opérationnel (PO) du FEAMPA 2021-2027 et en partageant les différents travaux mis en place pour élaborer le futur cadre de gestion (c'est-à-dire tous les mécanismes de mise en œuvre du FEAMPA sur la partie opérationnelle, qui vont permettre de décliner les dispositifs sur le terrain et de pouvoir instruire et payer les dossiers).

Depuis 2020, dans le cadre de l'élaboration du futur PO FEAMPA, un comité de rédaction se réunit tous les deux-trois mois en présence des organismes intermédiaires (OI) et des principaux acteurs nationaux responsables des mesures nationales. Ce comité a pour objectif d'élaborer une stratégie commune du PO FEAMPA. Ces travaux sont ensuite présentés dans les comités nationaux de suivi. Il est prévu de déposer la 3^{ème} version du PO FEAMPA 2021-2027 en avril 2021 pour ouvrir les échanges informels avec la Commission Européenne (CE) et permettre de répondre aux questions de la DG MARE avant le dépôt officiel.

Le PO FEAMPA découle du règlement inter-fonds qui devrait être adopté en juin-juillet 2021. Le PO ne peut pas être déposé avant l'adoption du règlement inter-fonds, du règlement FEAMPA et avant le dépôt officiel de l'accord de partenariat prévu en juillet 2021. À la suite du dépôt de l'accord de partenariat, toutes les AG auront trois mois pour soumettre leur PO auprès de la CE. L'AG du FEAMPA espère obtenir une adoption du PO pour la fin de l'année 2021. En effet, il est rappelé que le dépôt du PO ne vaut pas adoption.

Le calendrier prévisionnel annoncé par la DPMA est présenté ci-dessous :



En parallèle de l'élaboration du futur PO FEAMPA, la DPMA mène des chantiers liés à la mise en œuvre du futur cadre de gestion, avec pour cible la rédaction du Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle (DSGC) qui doit être validé par l'autorité d'audit (le DSGC présente le schéma des acteurs, toutes les procédures, les systèmes d'information pour 2021-2027, les conventions avec les OI, etc.). Des Groupes de Travail (GT) pilotés par la DPMA sont régulièrement organisés avec les OI contributeurs pour co-construire le nouveau canevas du FEAMPA de demain (GT liés aux indicateurs, au système d'information de demain, aux procédures, au conventionnement, au circuit financier, etc.). La DPMA

espère obtenir de ces GT une première base de livrables avant l'été pour produire le DSGC au cours du second semestre.

La DPMA rappelle que la prochaine programmation comprendra des changements notables au niveau structurel :

- La mise en place du portail de dépôt en ligne pour déposer les demandes d'aide et de paiement ;
- Système d'information : Synergie ou autre système d'information régional ;
- Circuit financier : ce sont les OI qui vont payer le FEAMPA (ou FranceAgriMer pour les mesures nationales), l'ASP ne sera plus payeur mais elle aura une mission de fonction comptable pour le compte de l'AG (service de l'ASP travaillant pour l'AG pour établir les comptes annuels et réaliser les appels de fonds) ;
- Plus que deux autorités (au lieu de trois): la DPMA (autorité de gestion) et la CICC (autorité d'audit).

Monica Burch du Réseau FARNET a présenté un état de situation sur le nombre et la typologie de projets DLAL en Europe, ainsi que sur les grandes priorités de la Commission européenne pour le prochain programme et la manière dont les futurs GALPAs pourront s'en saisir :

- Le DLAL FEAMP en Europe et les priorités pour 2021/2027 : [présentation](#) (pdf)
- [Revoir la session en vidéo](#)

L'économie bleue par et pour les professionnels de la pêche et de l'aquaculture : microatelier animé par Mathilde Gueguen (Coopération Maritime)

Grâce aux GALPA et au DLAL FEAMP, les professionnels ont l'opportunité de tester de nouvelles approches, de travailler en réseau avec des partenaires locaux dans une démarche de « boucle locale ». À travers deux exemples et une discussion ouverte, cette session attire l'attention sur les possibilités qu'ouvrent les GALPA pour promouvoir ces métiers auprès de nouveaux secteurs et publics, mais aussi pour développer des solutions innovantes permettant de mieux travailler, mieux valoriser la ressource ou d'autres étapes du cycle des métiers de la mer via par exemple des projets d'économie circulaire. Avec l'implication de ces métiers et des acteurs locaux grâce au DLAL c'est une économie bleue « RSE », à Responsabilité Sociale et Environnementale, qui émerge.

Antony Viera Secrétaire Général du Comité Régional des Pêches Manche Est Mer du Nord, membre du GALPA Littoral Opale a expliqué comment, suite à un [Hack-a-Thon](#) co-organisé par le GALPA, l'idée du développement d'un outil de cartographie des casiers de pêche a émergé. Cette application permettra à terme de géolocaliser les casiers, de les signaler à d'autres métiers (chalut, senneur) afin d'éviter les conflits entre engins. Cet outil, garantissant la confidentialité des positions mais assurant une zone tampon de protection autour des casiers, a par la suite évolué vers une fonctionnalité de localisation de macrodéchets, qui pourra être étendue à la perte des engins de pêche. À travers ce projet, présenté au GALPA pour cofinancement afin de finaliser son développement, le Comité des Pêche avance sur un volet économique et sociétal, en travaillant sur la résolution des conflits d'usage et sur un volet environnemental, pour lutter contre les macrodéchets et travailler, notamment avec le Parc marin, sur leur récupération et leur valorisation grâce à de futurs projets innovants du DLAL FEAMP.

Yannick Hemeury, président de la Coopérative Maritime de Paimpol et membre du GALPA Lannion Trégor Goelo a présenté un projet de démontage et recyclage des filets de pêche en partenariat avec des entreprises adaptées (ESAT) dans un but de revalorisation des matériaux avec des entreprises régionales. Ce projet porte donc une dimension sociale et environnementale, mais insiste sur la charte mise en place pour permettre de garantir une qualité et une traçabilité des étapes de collecte et de tri. Ce projet touche également à l'attractivité des petits ports de pêche : à travers une meilleure pédagogie et des incitations permettant aux pêcheurs de s'impliquer dans ce tri et ce recyclage, un des impacts attendus sera l'amélioration de l'environnement portuaire par une meilleure implication des professionnels. Au-delà de la responsabilité des pêcheurs, ce sont aussi leurs efforts et la démarche volontaire qui doit être valorisée dans la communication de ces projets, par exemple dans le temps passé pour transporter les filets collectés vers les entreprises de recyclage, des étapes menées gracieusement par des pêcheurs volontaires. Christelle Bacor animatrice du GALPA, insiste sur la coordination des différents acteurs impliqués, ESAT, deux EPCI, et les entreprises [Fil & Fab](#) et [Nanovia](#) ; et l'importance de montrer la viabilité économique de ce type de filière pour sécuriser l'implication des pêcheurs.

- [Revoir la session en vidéo](#)

Priorités et questions des Régions Ultra Périphériques

Lors de cette session, des participants des collectivités de la Guadeloupe, la Martinique et Mayotte ont pu poser leurs questions et échanger avec les Régions et GALPAs de Métropole sur les sujets d'animation, de thématiques et de couverture géographique de l'action du DLAL, mais aussi plus particulièrement sur la coordination de l'action entre LEADER et DLAL FEAMP.

- [Revoir la session RUP en vidéo](#)

Promouvoir les métiers maritimes : échanges avec les porteurs de projets et leurs GALPAs

Enfin, pour démontrer le dynamisme des projets mis en œuvre grâce au DLAL FEAMP, leurs impacts positifs sur la création d'activité et l'attractivité des métiers maritimes, 4 porteurs de projets ont été invités à présenter leurs actions et la manière dont leur GALPA a pu les accompagner.

- [Revoir la session projet en vidéo](#)
- Films des projets présentés
 - [Cap Avenir \(GALPAs Trégor Lannion, St Brieuc et Côte d'Emeraude\)](#)
 - [Bateau école Anita Conti \(GALPA Fécamp Caux Littoral\)](#)
 - [L'atelier du Corail, Marseille \(GALPA GALICA\)](#)
 - [L'AMIE du Boulonnais/la Touline \(GALPA Littoral Opale\)](#)

Enfin, la journée s'est conclue par la présentation de la plateforme [WIKIMER](#) par Elodie Etchegaray de l'AGLIA, une base de données de connaissances et d'outils destinés à tous les acteurs du maritime en France afin de s'inspirer d'expériences et de projets aboutis ou en cours partout en France sur les thèmes de la pêche et de l'aquaculture.

- Plateforme WIKIMER: [présentation](#) (pdf)
- [Revoir la session WIKIMER](#)